

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTRE DES FINANCES, DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

DECRET N° 143 /PR/MFAEP.

Modifiant le décret n° 256/PC/MFAEP, portant agrément au bénéfice des dispositions du Code des Investissements de la Société SOCAB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
  - VU la loi n° 61-53 du 21 Décembre 1961, établissant un Code des Investissements ;
  - VU le Décret n° 22/PR du 30 Janvier 1968 portant formation du Gouvernement Provisoire ;
  - VU le Décret n° 441/PR du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 256/PC/MFAEP du 22 Juillet 1965, portant agrément au bénéfice des dispositions du Code des Investissements de la Société SOCAB ;
  - VU la lettre n° 639/68 G.K./SDL adressée par M. Gaston NEGRE, Président Directeur Général de la SOCAB le 2 Mai 1968 ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

ARTICLE 1er - L'article 2 du décret n° 256/PC/MFAEP portant agrément au bénéfice des dispositions du Code des Investissements de la Société SOCAB est modifié comme suit :

Article 2. - L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans à l'exclusion de toute autre activité, pour le montage, à partir de pièces détachées importées, de véhicules Citroën.

.../...

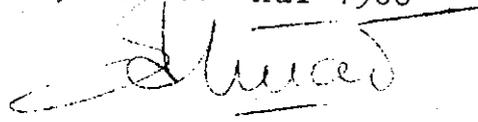
Il est subordonné à un abaissement sur le prix d'un ordre de grandeur à déterminer par la Société en accord avec la Direction Générale des Affaires Economiques.

ARTICLE 2 - La période de cinq ans court à compter du 7 Février 1966 date de mise en marche de l'usine.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1968

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



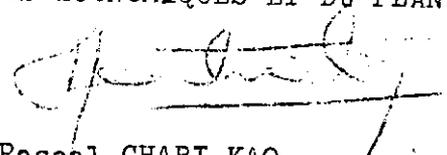
LIEUTENANT-COLONEL Alphonse ALLEY

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE



CHEF DE BATAILLON  
Maurice KOUANDETE

LE MINISTRE DES FINANCES, DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN



Pascal CHABI KAO.

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MFAEP 4  
Ministères 8 - DGAE 6 - SOCAB 1 -  
SGG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DGAJL 2  
Dtion du Plan 2 - Dtion de la Stat. 2 -  
Dtion Douanes 2 - DB-CF-DC-DI 4 - JORD 1 -  
Chamb. Com. 4.